

Louvre Hotels
GROUP

Accueil de réfugiés Ukrainiens

03/22

Dpt Top Line

CONTEXTE

Dans le cadre du conflit en Ukraine et de l'arrivée de réfugiés en France, les hôtels qui souhaitent mettre à disposition des hébergements à destination de cette population, à titre gracieux, ou dans le cadre de la charte d'accueil mise en place par le GNC et le gouvernement, sont invités à suivre la procédure détaillée dans les slides suivants.

CONTACTS OFFICIELS ET INSTITUTIONNELS

2 possibilités afin de proposer les solutions d'hébergement:

- Le site du gouvernement:

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15542>

puis

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/hebergement-personne-morale-ukraine>

Et / Ou

- Vos institutions locales: Mairies, Préfectures...

LE SITE SERVICE-PUBLIC.FR

Lorsque vous aurez cliqué sur les 2 liens présentés sur le slide précédent, vous arriverez sur la page d'identification puis vous pourrez alors **démarrer le questionnaire**

PAGE D'ACCUEIL



Recensement des capacités d'hébergement des personnes morales - dispositif Ukraine

Cette démarche vise à permettre aux personnes morales (collectivités territoriales, entreprises, associations, fondations...) de déposer leur capacité d'hébergement qui serait susceptible d'être mise à disposition des déplacés ukrainiens.

L'hébergement proposé doit être suffisamment détaillé pour que la cellule ministérielle "Ukraine" puisse réaliser les appariements (famille / logement).

Les particuliers n'ont pas vocation à passer par cette démarche et doivent se faire connaître auprès de leur commune de résidence ou auprès de la plateforme nationale "<https://parrainage.refugies.info/> 📄"

Le recensement est instruit par les préfetures compétentes.

Commencer la démarche

Avec FranceConnect

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion aux services en ligne.



[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#) 📄

OU

[Créer un compte demarches-simplifiees.fr](#)

[J'ai déjà un compte](#)

Pour vous identifier ou créer un compte



FAIRE VOTRE PROPOSITION D'HÉBERGEMENT



Recensement des capacités d'hébergement des personnes morales - dispositif Ukraine

Cette démarche vise à permettre aux personnes morales (collectivités territoriales, entreprises, associations, fondations...) de déposer leur capacité d'hébergement qui serait susceptible d'être mise à disposition des déplacés ukrainiens.

L'hébergement proposé doit être suffisamment détaillé pour que la cellule ministérielle "Ukraine" puisse réaliser les appariements (famille / logement).

Les particuliers n'ont pas vocation à passer par cette démarche et doivent se faire connaître auprès de leur commune de résidence ou auprès de la plateforme nationale "<https://parrainage.refugies.info/> ↗"

Le recensement est instruit par les préfetures compétentes.

Vous avez déjà commencé à remplir un dossier

Il y a **3 jours**, vous avez commencé à remplir un dossier sur la démarche « Recensement des capacités d'hébergement des personnes morales - dispositif Ukraine ».

Continuer à remplir mon dossier

Commencer un nouveau dossier



Démarrer
votre
proposition

LOUVRE
HOTELS
GROUP

LES INFORMATIONS À FOURNIR (1/3)

1 - Siret

2 - Département de résidence de la personne déclarante

3 - Informations de contact de la personne morale:

- Représentant de la personne morale - Maire, président (e) du conseil départemental, chef(fe) d'entreprise, président(e) de l'association
- Contact - Le numéro de téléphone indiqué doit impérativement concerner une personne physique joignable et pouvant répondre à toute question concernant le logement proposé

LES INFORMATIONS À FOURNIR (2/3)

4 - Informations et descriptions du logement proposé:

- Commune où se trouve le logement
- Adresse
- Type d'hébergement collectif ou de logement proposé - liste déroulante dans laquelle se trouve la mention hôtel entre autres
- Nombre de personnes pouvant être accueillies
- Accessibilité PMR
- Gratuité du logement - Préciser si le logement est gratuit ou si une participation est demandée (le cas échéant, indiquer le montant de la participation mensuelle demandée). Dans le second cas, nous suggérons fortement d'indiquer le tarif négocié dans le cadre de la charte d'accueil mise en place par le GNC et le Gouvernement.
- Durée de la disponibilité
- Date de disponibilité du logement
- Autres information sur le logement proposé

LES INFORMATIONS À FOURNIR (3/3)

5 - Possibilité d'accompagnement des déplacés ukrainiens accueillis - Préciser tous les dispositifs que la personne morale peut activer pour accompagner les déplacés ukrainiens : démarche administrative, transport, scolarisation, santé, apprentissage linguistique, tissu associatif...

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Possibilité d'inscrire plusieurs établissements sur le même questionnaire à condition qu'ils soient représentés par la même personne morale.
- Le questionnaire sur le site Service-Public.fr est géré par le Ministère de l'intérieur, Direction Générale des Etrangers en France.
- Nous vous conseillons de passer par les canaux officiels et institutionnels (présentés dans ce document) si vous souhaitez accueillir des réfugiés ukrainiens.

CONTACT:

Aurélien Derouet
aderouet@louvre-hotels.com